

## COMPTE RENDU DE la COMMISSION EXTRA MUNICIPALE de SÉCURITÉ du 21/09/2015.

**Étaient présents** : Dominique QUET ; Jean-Marie ROYANNEZ ; Jacques BARNAUD ; Jean-Paul BENI-AICHE ; Jean-Michel CASTAGNE ; Éric CHARRE ; Maurice GELINOTTE ; Florian JEUNOT ; Gilbert MAISONNEUVE ; Jacques MAQUART ; Marie MONTMAGNON ; Robert BOMBRUN.

**Excusés** : Jean-Marie MONIER ; Michel RIVOIRE ; René VIOUGEAS .

*Commission de « rentrée » au terme de la période des vacances d'été, cette commission a été l'occasion de faire le point sur les derniers aménagements réalisés dans notre commune en matière de sécurité routière. La présence de Dominique QUET et de Jean-Marie ROYANNEZ, adjoint aux travaux apportait un degré complémentaire à ce bilan intermédiaire. Nous les remercions de leur participation .*

**Les dernières réalisations, récemment finalisées :**

\* ***Aménagement du point haut de la rue du Vivarais*** et des intersections avec la rue du Vercors et du chemin des Acacias. Cette opération, aboutissement de plusieurs années de réflexions, a été conduite en concertation et négociation avec les riverains qui ont concédé à la commune, pour l'Euro symbolique, une petite bande de terrain limitrophe à la voie. Un trottoir et une reconfiguration des aménagements au sol ont ainsi été rendus possibles, complétés par le tracé de 2 places de parking. Les stationnements perturbants n'ont désormais plus droit de cité et le champ de visibilité de passage s'est nettement amélioré à la satisfaction des usagers et résidents locaux. L'entrée du chemin des Acacias a, elle aussi, été reconfigurée, dans ce même mouvement.

*Cet effort vers plus de sécurité se traduit pour la commune en un effort financier significatif : 22000€ + frais annexes liés aux actes notariés.*

La priorité de passage alterné n'est plus de mise. Elle sera donc très prochainement supprimée.

\* ***Aménagement de la rue du Rhône*** au niveau de la rue du plateau et du secteur du foyer de Surel.

L'achat d'une parcelle de terrain de quelque 200 m<sup>2</sup> a été nécessaire pour implanter un puits perdu pour la récupération des eaux d'écoulement : premier aménagement de sécurité sur cette voie, aux bas côtés régulièrement inondés et creusés d'ornières.

La régulation de la vitesse attendue des riverains est désormais acquise grâce à l'implantation de 2 passages alternés prioritaires imposant une vitesse maximale à 30 km/h. Des panneaux « entrée/sortie d'agglomération » contiennent également le secteur résidentiel de « Surel » en un ensemble dans lequel la vitesse ne peut excéder les 50 km/h.

L'aménagement, selon les normes d'accessibilité, des arrêts bus, entre les zones de passages alternés contribuent également à la régulation de la vitesse et à la sécurité.

Les échos entendus des riverains vont à la satisfaction.

*Coût global des investissements : 33500€ + frais des actes notariés liés à l'acquisition du terrain.*

**\* Chemin « bel air » :**

Après une période d'expérimentation et l'implantation d'installations provisoires les travaux définitifs ont été finalisés : La vitesse régulée par des coussins berlinois et un passage prioritaire alterné (30 km/h)...Une reconfiguration de l'accès amont du chemin « bel air » au niveau de son intersection avec la « côte de Surel », le tracé de places de parking qui libèrent ainsi les trottoirs en vis à vis .

Cet ensemble a été réfléchi au cours de plusieurs rencontres avec les riverains, d'une part, et des représentants de parents d'élèves, d'autre part, soucieux de la sécurité de leurs enfants sur le chemin de l'école... A chacun désormais de s'emparer au mieux de ces aménagements pour une meilleure sécurité en adoptant un comportement d'attention renforcé et responsable.

*Coût des derniers aménagements : 8800€.*

**\* Installation de barrières au niveau de l'entrée de l'école maternelle Jean-Louis BOUVIER :**

Tout en gagnant en esthétique, elles remplacent les anciens bacs à fleurs et viennent protéger l'accès à l'école tout en incitant les piétons, enfants comme adultes à emprunter les passages dédiés aux piétons.

*Un gain en sécurité pour un coût de 3600€.*

**EN PRÉVISION TRÈS PROCHAINE D'AMÉNAGEMENT :**

**\* Chemin du Rousset :**

*Un passage alterné prioritaire « test » sera installé au niveau de la sortie des résidences situées à la mi-temps de la ligne droite entre l'EPHAD et le pont de la Barberolles (au Sud Est). Il aura pour vocation de casser la vitesse sur ce tronçon et de protéger ainsi l'accès aux habitations précitées.*

*Le panneau entrée d'agglomération sera porté à l'entrée du chemin du Rousset et de son intersection avec la RD 171 (route d'Alixan), impliquant une attention accrue de la part des utilisateurs de véhicules motorisés et une vitesse contenue à 50 km/h.*

*Ces propositions d'aménagements sont une réponse aux préoccupations et craintes exprimées par quelques riverains que nous avons rencontrés. Ils complètent ceux déjà réalisés au niveau de l'EPHAD et les bandes d'élargissement de la chaussée récemment rapportées sur le chemin du Rousset.*

*Une évaluation chiffrée de la circulation menée un lundi matin de septembre entre 7 heures 45 et 8 heures 30 (période de flux estimé maximale) nous a donné les résultats suivants :*

***64 véhicules dénombrés au total dans ce laps de temps, se déplaçant dans l'un ou l'autre sens ; soit 1,4 véhicule par minute... selon une quasi régularité de transit allant de 18 voitures pour le 1<sup>er</sup> quart d'heure ; 22 pour le second et 24 pour le dernier .***

*3 poids lourds font partie de ce décompte global, dont un semi-remorque .*

*Les vitesses, dans leur ensemble, étaient maîtrisées sauf pour 2 véhicules particulièrement rapides.*

**\* Rue des Fleurs :**

*Un aménagement en « zone partagée » a été retenue. La meilleure délimitation de ce secteur reste à arrêter précisément ; Une information des riverains sous la forme d'une circulaire pourra être assurée en matière d'explication sur le principe sécuritaire lié à ce type d'aménagement et aux dispositions réglementaires qui en découlent.*

Cette dernière zone partagée rejoint celles récemment « classées » sur notre village : rue de la roseraie, le secteur des Monettes, rue des pêcheurs, des abricotiers, du Levant, du chemin vert...

***EN PRÉVISION FIN 2015/2016 :***

\* ***Charmilles/Coubertin*** : continuité du trottoir jusqu'au groupe scolaire André Blanc pour assurer la sécurité des enfants sur le chemin de l'école et accessibilité du stade aux personnes à mobilité réduite. La commission sécurité prendra connaissance de la pré-étude en cours pour donner son point de vue complémentaire.

Parallèlement, les intersections Roseraie/Mirabeaux et Coubertin demeurent problématiques ...À réévaluer avec l'installation éventuelle d'un panneau stop complémentaire (?).

\* ***Rue du Paradis, côte du Vallon***, à suivre également en corrélation avec les pré-études réalisées par le cabinet David.

\* ***Rue du pont de la Roche*** : Un lotissement d'Activités est envisagé pour 2016 sur le terrain mitoyen au garage COUTURIER. Une opportunité pour poursuivre les aménagements nécessaires entre le pont de la Roche et l'avenue de Provence, intégrant l'entrée dans la zone 2000 (rue Emile Zola). Entre autres perspectives, un plateau traversant piétons serait aménagé en proximité du débouché du chemin du trou du Renard.

Études d'aménagements à suivre également dès que les premiers projets se dessineront.

**Remarque complémentaire :**

Jean-Paul nous signale la difficulté de passage, rue du Rhône, au niveau du pont situé à quelque 200